

Trouble du spectre de l'autisme

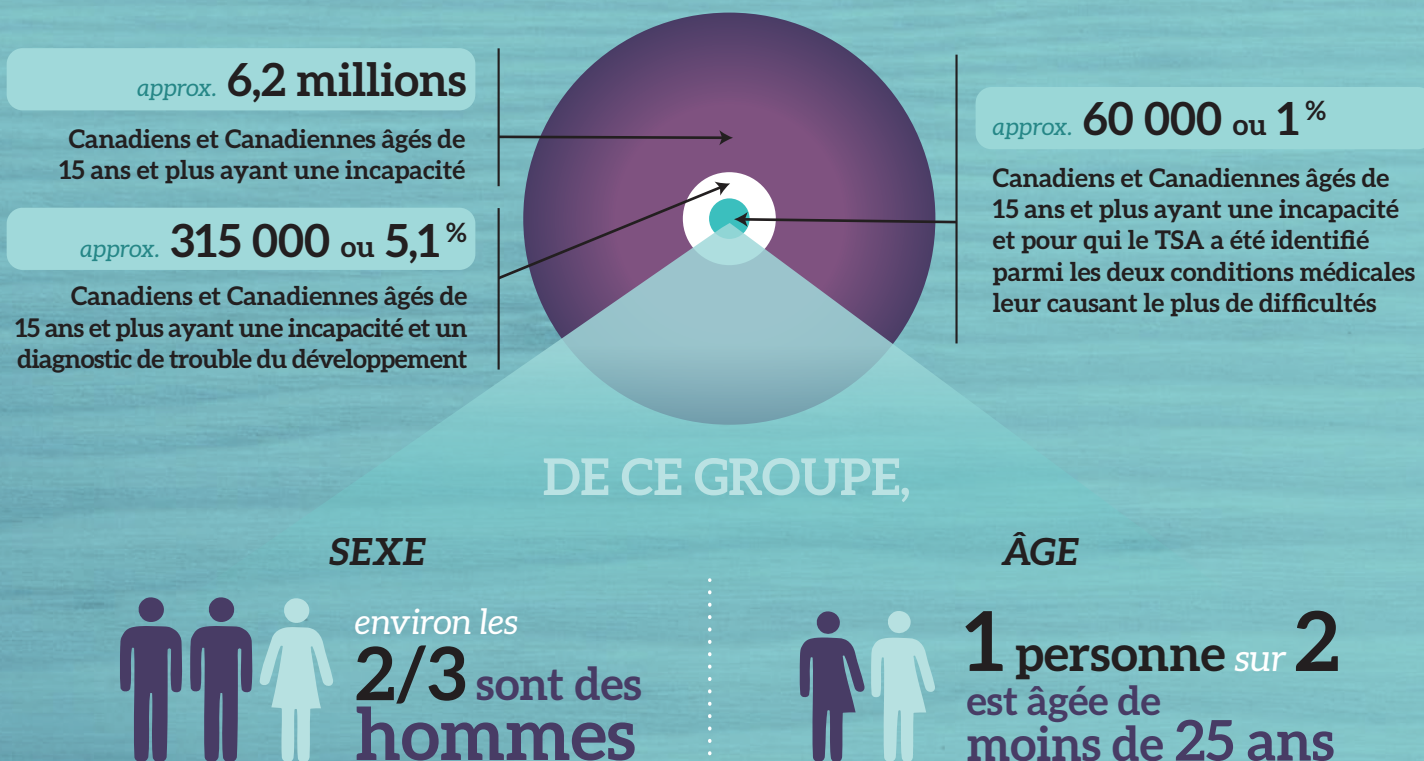
Faits saillants de l'enquête canadienne sur l'incapacité

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) fait référence à un ensemble de conditions qui peuvent se traduire par des troubles du langage verbal et non-verbal et dans les interactions sociales, combinés à des comportements, des intérêts ou des activités restreints et répétitifs. Chaque personne ayant un TSA est unique et le terme «spectre» fait référence à la grande variété des forces et des défis de chacune des personnes atteintes. Ainsi, les besoins de soutien peuvent varier d'une personne à l'autre.

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)* de 2017 est une enquête représentative de la population nationale conduite auprès des Canadiens et Canadiennes âgés de 15 ans et plus, dont les activités sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. Les répondants à l'ECI de 2017 ont été invités à identifier jusqu'à deux conditions médicales qui leur causent le plus de difficultés. Cette infographie présente le profil de ceux et celles pour qui le TSA était parmi les conditions leur causant le plus de difficultés.

Près de la moitié (48%) de ces entrevues ont été réalisées par la personne qui connaissait le mieux le répondant sélectionné. Cela a été jugé nécessaire lorsque la personne sélectionnée était absente pendant la durée de l'enquête, ne parlait pas anglais ou français, n'était pas en mesure de participer en raison de problèmes de santé ou lorsqu'un parent avait choisi de répondre pour son enfant.)

PROFIL DE LA POPULATION



Chez les Canadiens et Canadiennes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité et pour qui le TSA a été identifié parmi les deux conditions médicales leur causant le plus de difficultés...

SANTÉ GÉNÉRALE



31% COMPARATIVEMENT À

décrivent leur état de santé général comme excellent ou très bon



61%

de la population canadienne vivant à domicile, âgée de 15 ans et plus †

SANTÉ MENTALE



16% COMPARATIVEMENT À

décrivent leur santé mentale comme excellente ou très bonne



70%

de la population canadienne vivant à domicile, âgée de 15 ans et plus †

SÉVÉRITÉ



55% COMPARATIVEMENT À

déclarent avoir une incapacité sévère ou très sévère

43%

des personnes avec tout autre type d'incapacité

INCAPACITÉS CONCOMITANTES

87%

déclarent une incapacité concomitante

les troubles de l'apprentissage étant les plus courants

suivi par les problèmes de santé mentale



72%



55%

AIDE REÇUE

74%

déclarent avoir reçu de l'aide pour au moins un type d'activité quotidienne, les plus courantes étant :

aide pour s'occuper de ses finances personnelles



61%

aide pour se rendre aux rendez-vous/faire les courses



61%

aide pour préparer les repas



53%

AIDES OU APPAREILS FONCTIONNELS

53%

déclarent utiliser au moins une aide ou un appareil fonctionnel. Les aides cognitives sont les plus utilisées, en particulier :

ordinateur avec logiciel spécialisé



30%

logiciel de reconnaissance vocale ou parole-texte/texte-parole



21%

dispositif permettant de lire des livres audio ou livres numériques



18%

ÉDUCATION (20 ANS ET PLUS)



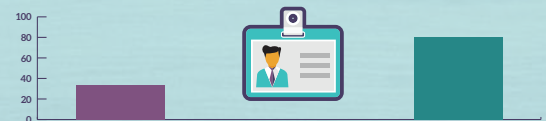
35% ‡ COMPARATIVEMENT À

déclarent ne pas avoir terminé leurs études secondaires

12%

vivant sans incapacité

EMPLOI (20 à 64 ANS)



33% ‡ COMPARATIVEMENT À

déclarent avoir un emploi

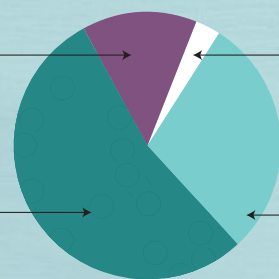
79%

vivant sans incapacité

SOURCES DE REVENU (20 à 64 ANS)

14% ‡
revenu d'emploi §
seulement

54%
autres sources de revenu ||
seulement



3% ‡
aucun revenu

29% ‡
revenu d'emploi et autres sources de revenu

* Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017

† Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes: composante annuelle, 2017

‡ Les estimations doivent être interprétées avec prudence en raison de la grande variabilité d'échantillonnage

§ Le revenu d'emploi comprend les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome

|| Les autres sources de revenu incluent les indemnités pour accidents de travail, les pensions et les rentes, l'assurance-emploi, les prestations d'aide sociale, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les revenus de placement, les pensions alimentaires, bourses d'études, crédit d'impôt pour enfants, allocation pour le Nord, etc.